



06 janvier 2016

## Le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) est la propriété de la Nation, et doit le rester !

Depuis de nombreux mois des informations diverses circulent concernant de possibles cessions d'actifs d'EDF permettant de répondre à ses besoins de financement.

La question récurrente de l'éventualité de l'évolution patrimoniale de RTE amène la FNME-CGT à réaffirmer sa position en la matière. En effet, le Réseau de Transport d'Electricité a été filialisé. Il est aujourd'hui 100% propriété d'EDF.

La FNME-CGT considère que l'organisation intégrée de l'entreprise (production, transport, distribution, commercialisation), mise à mal par les réorganisations du secteur par les gouvernements successifs sous la pression de Bruxelles, constitue l'optimum technico-économique. Le RTE doit rester filial d'EDF 100% publique. **Nous sommes opposés à toute ouverture du capital et à toute cession d'actif** y compris avec l'éventualité de prise de participation de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le gouvernement veut vendre ses « bijoux de famille ». En parallèle de celle des barrages, nous sommes en face d'une nouvelle phase de **PRIVATISATION** d'un **Service Public essentiel** à la Nation et aux français et de déconstruction du Groupe EDF.

Le Réseau de Transport d'Electricité est une infrastructure vitale et stratégique pour les usagers, l'économie française, le secteur de l'énergie ; ce n'est pas une marchandise banale qui peut être bradée aux intérêts mercantiles. L'exemple calamiteux pour le contribuable et l'utilisateur de la cession des autoroutes terrestres n'a-t-il pas servi de leçon ?

A l'heure de la transition énergétique, alors que se construit le réseau de l'intelligence électrique, mettons aussi de l'intelligence et du bon sens dans ces choix politiques majeurs qui nous concernent. Les réseaux sont stratégiques pour une maîtrise publique du secteur énergétique, nous ne laisserons pas brader ce patrimoine.

La FNME-CGT rappelle au gouvernement et aux directions du Groupe EDF que l'avenir des entreprises concerne en premier lieu les salariés et leurs organisations syndicales et que toute velléité de contourner le dialogue social serait parfaitement inopportune et ne manquerait pas de provoquer une réaction vigoureuse de notre part. Comme dans toutes les opérations du même genre, le coût social d'une ouverture du capital de RTE sera important.

La CGT réitère sa proposition de pôle public de l'Énergie qui doit permettre de coordonner et de fédérer toutes les entreprises du secteur y compris les sous-traitants afin de mettre en cohérence les compétences et d'utiliser au mieux nos ressources humaines et matérielles.

### CONTACTS PRESSE

Marie-Claire CAILLETAUD 06 17 48 44 79  
Laurent LANGLARD 06 70 30 82 96

[fnme@fnme-cgt.fr](mailto:fnme@fnme-cgt.fr)

FNME CGT

263 rue de Paris - 93000 Montreuil  
Tél : 01 55 82 78 00

► [fnme-cgt.fr](http://fnme-cgt.fr)



Le Pôle public a pour vocation de placer l'utilisateur, le citoyen et les salariés au cœur de son processus de concertation et de décision et ainsi permettre la réappropriation sociale du secteur pour aller vers des nationalisations nouvelles.

**CONTACTS PRESSE**

Marie-Claire CAILLETAUD **06 17 48 44 79**  
Laurent LANGLARD **06 70 30 82 96**

**fnme@fnme-cgt.fr**

**FNME CGT**  
263 rue de Paris - 93000 Montreuil  
**Tél : 01 55 82 78 00**

**▶ fnme-cgt.fr**

